

# Immigration : fantasmes et réalités

## Pour une alternative à la fermeture des frontières

Sous la direction de Claire Rodier et Emmanuel Terrey

Collection "Sur le vif", édition "La découverte"

---

### Quatrième de couverture

L'idée de ce livre est partie d'un double constat : la référence au respect des droits de l'homme ne suffit pas, ou ne suffit plus, pour remettre en cause les politiques migratoires qui leur portent atteinte. Par ailleurs, beaucoup de contre-vérités circulent sur la question des migrations : "L'immigration pèse sur le budget national", "il faut privilégier l'immigration choisie contre l'immigration subie", "l'aide au développement peut interrompre les flux d'émigration", "la lutte contre l'immigration clandestine favorise l'intégration des migrants installés"... Ces idées fausses traduisent une grande méconnaissance de la réalité de l'immigration et de la politique migratoire menée en France par la droite comme par la gauche depuis les années 1970, et plus encore de celle mise en place dans les années 2000 et qui se profile au plan européen.

Face aux fantasmes et aux mensonges, cet ouvrage a pour objectif de poser les bonnes questions, d'analyser les conséquences des politiques menées et de démonter les solutions hâtives, afin de montrer la réalité des situations et de susciter le débat. Il s'adresse aux personnes qui, bien qu'attachées au respect des droits de l'homme, doutent, ébranlées par les discours sécuritaires ou économistes. Il suggère qu'une politique alternative à la fermeture des frontières n'est pas forcément irréaliste ou utopique.

## Titres et citations

### Introduction

### Prologue : politique d'immigration : de la fermeture à la sélection, trente ans d'errements

*(Danièle Lochak, professeure émérite de droit public à Paris X-Nanterre, Credof - Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux)*

#### La continuité d'une politique répressive

#### Les régularisations comme mode de gestion des flux migratoires

#### L'arbitraire sous toutes ses formes

**p16** "De façon générale, le maquis de la réglementation, la profusion des circulaires, l'importance du pouvoir d'appréciation laissé à l'administration à tous les échelons de la hiérarchie, l'absence de garanties juridictionnelles efficaces lorsque le droit est violé : tout concourt à donner à l'étranger l'impression d'être livré à l'arbitraire."

#### Immigration choisie et précarisation

### Partie I : rétablir les faits

#### 1 Pourquoi partent-ils ?

*(Emmanuel Terrey, anthropologue, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales)*

**p22-23** "Il est manifeste, dans ces conditions, que le facteur économique - la différence des niveaux de vie - est pour ainsi dire surdéterminé par toute une série d'autres facteurs; la tradition de migration joue un rôle important : lorsque des communautés migrantes sont établies de longue date dans un pays, l'arrivée de nouveaux venus est grandement facilitée. De même, la culture des régions migrantes doit être prise en considération : dans certaines sociétés, la migration est une étape du parcours que le jeune homme ou la jeune

femme doivent accomplir pour accéder au statut d'adulte. Enfin, des facteurs spécifiques opèrent : ainsi la politique gouvernementale chinoise dite "de l'enfant unique" est à l'origine de nombreux départs (...).

D'une façon générale, plutôt que de misère, il faudrait parler de désespérance. A elle seule, la pauvreté n'est pas un motif de départ."

### **La migration fait partie de notre histoire**

**p24** "Il est clair que le capitalisme, ou au moins son modèle théorique, encourage la migration ; en effet, s'il implique d'un côté la liberté du marché des capitaux, il implique, de l'autre, la liberté du marché du travail : devenue une marchandise, la force de travail doit pouvoir s'acheter et se vendre librement, sur un marché soumis à la seule loi de l'offre et de la demande. Bien entendu, il n'en va pas ainsi, parce que divers obstacles s'opposent à la libre circulation des travailleurs, qui tiennent principalement à l'existence de frontières nationales maintenues et contrôlées par les États. Mais, du point de vue de la logique immanente du capitalisme à l'état pur, ces frontières sont imposées du dehors et apparaissent comme des phénomènes artificiels et d'une certaine façon "contre-nature"."

### **Y a-t-il une vérité des chiffres sur les tendances migratoires ?**

*(Xavier Thierry, CR à l'INED - Institut national d'études démographiques)*

### **Plaidoyer pour de meilleures statistiques d'immigration**

**p31** "Les statistiques existantes ne retracent que l'immigration des étrangers, de surcroît limitée depuis 2004 à celle des ressortissants extracommunautaires. On ne sait quantifier ni le nombre de nouveaux séjours irréguliers, ni celui des départs d'étrangers, en dehors bien sûr des reconduites à la frontière. Dans ces conditions, le solde migratoire annuel (différence entre les arrivées et les départs) ne peut être tenu pour un indicateur fiable de la politique migratoire. C'est pourtant ce chiffre que les médias retiennent, sans doute parce qu'il donne l'image d'une immigration largement maîtrisée, car ne dépassant jamais 100 000 par an."

### **Interpréter trente années de courants migratoires**

**p32** "La décision prise en France de restreindre l'immigration de travail en 1974 a brutalement inversé la part des différents motifs d'admission : l'immigration de travail représentait 80% des entrées vers 1965 contre seulement 20

Cette transformation est parfois abusivement interprétée comme l'expression de nouveaux comportements migratoires. En réalité, les nouvelles cohortes de migrants se sont adaptées au changement de la réglementation en se reportant peu à peu sur d'autres motifs d'admission."

### **3. Combien ça coûte, combien ça rapporte ?**

*(Carine Fouteau, journaliste à Mediapart)*

### **En Grande Bretagne : près de 20% du PIB**

**p37** "Selon les estimations du Trésor, la population active a augmenté de 0.5% grâce à la main-d'œuvre étrangère entre le troisième trimestre 2001 et la mi-2006. La croissance, d'en moyenne 2.7% par an, a ainsi été stimulée, l'immigration y contribuant à hauteur de 6 milliards de livres, soit 15% à 20% du PIB. Le cabinet d'audit Ernst & Young confirme cette analyse en décembre 2007 : "Sans les 1.5 millions de travailleurs étrangers venus s'installer au Royaume-Uni depuis 1997, la croissance du PIB aurait été ralentie, l'inflation aurait été plus haute, de même que les taux d'intérêts."

### **Un apport "énorme" en Espagne, une "bénédiction" en Italie**

**p39** "À l'échelle mondiale, les travaux suivent un raisonnement analogue. la banque mondiale, dans son rapport de 2006, estime par exemple que l'augmentation de 3% de la main-d'œuvre totale des pays industrialisés due à l'immigration a dégagé un revenu supplémentaire de 160 milliards de dollars, soit d'avantage que les gains réalisés à la libération du commerce et des marchandises."

### **En France, les études manquent**

**p39** "À l'organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), Jean-Christophe Dumont connaît lui aussi les enjeux : "Lorsqu'un étranger arrive en France à l'âge actif, il n'a rien coûté à l'État en matière d'éducation et de formation. Même s'il est plus vulnérable au chômage, il reste proportionnellement

plus longtemps dans la vie active. Il peut donc percevoir un peu plus d'allocations chômage, mais sans doute un peu moins de prestations vieillesse, et ce d'autant plus qu'une partie des immigrés retourne dans leur pays d'origine avant la retraite."

### **Expulsions : une politique coûteuse**

**p40** "Les services de l'État estiment que le coût annuel d'une place en rétention varie de 74000 euros à 190000 euros d'un centre à l'autre. Or la Cimade dénombre 1724 places, ce qui permet une première estimation allant de 127,6 à 327,6 millions d'euros par an (sachant que les taux d'occupation avoisinent 100%, selon l'association). Soit entre 5500 et 14000 euros pour une expulsion "réussie"."

**p41** "C'est alors l'ensemble de la chaîne que l'on peut chiffrer, de l'arrestation des étrangers en situation irrégulière à leur renvoi, qu'on l'appelle lutte contre l'immigration clandestine ou traque des sans-papiers : près de 700 millions d'euros par an."

## **4. Immigration "choisie" : un pseudo-pragmatisme**

*(Violaine Carrère, chargée d'Etude au Gisti - Groupe d'information et de soutien des immigrés)*

### **Qu'est-ce que l'immigration "subie" ?**

**p43** "Un couple d'expressions a fait son entrée dans le vocabulaire politique à partir du début des années 2000 : "immigration subie" *versus* "immigration choisie". Les deux formules, et l'opposition entre elles deux, ont paru aller de soi. (...)

Mais que recouvre exactement l'expression, censée désigner tous les immigrés que la France a laissé venir depuis des décennies ? Depuis 1974, les étrangers autorisés à s'installer en France l'ont été essentiellement pour trois types de motifs : leur mariage avec un ou une Français(e), le regroupement familial, l'asile. Ajoutons les études, bien que, depuis 1993, le droit au séjour soit strictement limité à leur durée (...).

C'est parce que la France respecte les principes adoptés par le Conseil de l'Europe et reconnaît à toute personne sur son territoire le droit de mener une vie familiale "normale", et parce qu'elle a décidé d'être une terre d'asile pour ceux qui ont besoin de protection, que ces étrangers ont été admis en France. Dire de l'immigration ainsi encadrée qu'elle est "subie" marque un dédain pour ces droits - que personne pourtant n'ose ouvertement remettre en cause.

Certes, les migrants ainsi "sélectionnés" ne le sont ni sur leurs diplômes ni sur leur aptitude à exercer tel ou tel métier. Cependant, les travaux réalisés à ce sujet montrent que la très grande majorité d'entre eux trouvent rapidement à s'inscrire dans la vie économique, soit qu'ils trouvent un emploi salarié, soit qu'ils créent eux-mêmes une activité."

### **Un tour de passe-passe**

#### **Le pseudo-retour à une immigration de travail**

#### **Distinguer entre l'immigration "de travail" et les autres immigrations : une gageure**

**p48** "Les chiffres disent quelles décisions d'administration a prises, pas les motifs réels de l'exil, qui souvent entrecroisent mobiles sociologiques, affectifs et économiques. Et puisqu'au final la plupart des immigrés travaillent..."

### **Du droit de choisir "ses immigrés"**

## **Partie II : mesurer les conséquences**

### **5 L'intégration, instrument de pression et de discrimination**

*(Claude Calame, directeur d'études à l'EHESS, Centre Louis-Germet de recherches comparées sur les sociétés anciennes)*

#### **Entre valeurs républicaines et préjugés culturels**

#### **Identités et diversités culturelles**

**p54** "La diversité culturelle n'est plus faite désormais de la simple juxtaposition interactive d'une multiplicité de communautés. Dans un même grand ensemble, qui se présente en général comme une nation, on constate une diversification stratifiée qui correspond à la hiérarchisation sociale et à ses exclusions discriminantes ; cette fragmentation culturelle coïncide avec des rapports de pouvoir ou de domination, mais aussi avec les classes

d'âge et les générations. Du point de vue ethnique et parfois religieux, ces manifestations se caractérisent par un métissage et un syncrétisme qui en nourrit le dynamisme. Ainsi en va-t-il, par exemple, de la culture du hip-hop et du rap, repère identitaire de différents groupes de jeunes socialement discriminés."

### **Relativisme et multiculturalisme**

**p54-5** "Déclarer les cultures incommensurables et incomparables entre elles, c'est non seulement postuler une autonomie, une authenticité des cultures purement théorique, et nier le fait que les ensembles culturels n'existent que par contraste ou par échange réciproque, mais, surtout, c'est une manière de naturaliser des différences ressenties comme éthiques et ethniques, comme collectives et imperméables, et favoriser le communautarisme et finalement les intégrismes. Avec leur fondement, autant culturel que social et économique, ce sont des différences que l'on s'empresse d'inscrire dans une classification et une hiérarchie implicites, sources de discriminations, de ghettoïisations et d'exclusions."

### **Fabrications culturelles et collectives de l'homme**

**p55-6** "Du point de vue de l'anthropologie culturelle et sociale, l'être humain s'avère le plus inachevé des animaux ; il naît avec l'appareil neuronal le plus plastique mais aussi le plus riche en potentialités. Ce n'est que par le lien social et par le travail symbolique de la culture en relation avec d'autres qu'il parvient à se réaliser pratiquement et à exister en tant qu'individu, disposant de, et exerçant, un certain nombre de droits et de devoirs au sein d'un groupe social. Le développement de l'individu et l'affirmation d'une identité personnelle peuvent advenir uniquement par l'intégration de la femme et de l'homme dans plusieurs cercles d'appartenance, par le croisement et la combinaison de plusieurs niveaux identitaires collectifs."

**p56** "En ce qui concerne la France, le concept d'assimilation, qui implique de la part de l'immigrant l'abandon de son identité d'origine pour la fusion dans une nation considérée comme socialement et culturellement homogène, a été abandonné il y a une vingtaine d'années ; s'y est substitué un principe d'une insertion (sociale et culturelle) censé préserver les liens que l'immigré doit entretenir avec sa communauté ethnique et culturelle d'origine. Depuis, la montée en force de la notion d'intégration est due à une politique volontariste pour inscrire l'étranger dans la perspective de la "participation des différences à un projet commun et non, comme l'assimilation, leur suppression ou, à l'inverse, comme l'insertion, la garantie protectrice de leur pérennisation". La simple institution d'un ministère associant l'intégration à l'immigration et à l'identité nationale en dit long sur le détournement sémantique du concept ; sur fond d'expulsion, l'asymétrie des termes du contrat d'accueil et d'intégration en est l'expression."

## **6 L'immigré entra maîtrise des flux et liberté d'exploitation**

*(François Brun, IR CNRS, GTM - Genre travail mobilité -, Paris VIII, Paris X)*

### **Créer la rareté pour baisser le coût de la main-d'œuvre**

**p59** "En premier lieu, l'instauration de barrages à l'entrée sur le territoire, la limitation du droit au séjour et du droit au travail, la traque de ceux dont la situation n'est pas régulière tendent à conduire à la plus grande soumission possible ceux qui sont frappés d'exclusion. En même temps, l'affichage démonstratif d'une grande rigueur s'adresse à tous ceux qui s'inquièteraient de la concurrence de nouveaux arrivants ou ressentent simplement comme une invasion toute modification de l'environnement induite par l'apparition de visages nouveaux (...)

En second lieu, la modulation de la durée des titres de séjour et les obstacles à leur renouvellement étendent à une grande partie de l'immigration régulière les conditions de précarité et de dépendance qui étaient jusqu'à présent réservées à l'immigration irrégulière, et qui garantissaient sa docilité et son zèle.

(...) En concentrant sur des activités précises une main-d'œuvre obligée de consentir à un certain nombre de pratiques, l'employeur pourra plus facilement s'affranchir des règles de droit les plus contraignantes et y substituer en souplesse des usages répondant à sa demande."

### **Au cas par cas**

#### **Précariser les étrangers pour tirer le marché de l'emploi vers le bas**

**p63** "Il est donc assez clair que le recours à des étrangers vise d'avantage à peser sur le coût du travail et à imposer des conditions de flexibilité qu'à répondre à une supposée pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui serait miraculeusement plus abondante au-delà des frontières."

**p64** Rapport du CERC-Association en 1999 : "La place de l'immigration dans le débat politique ne s'explique pas par son impact économique objectif, mais par les mécanismes de repli que soi identitaire des

communautés nationales ou professionnelles menacées par une crise économique. L'instrumentalisation de ces affects par le personnel politique en renforce la dynamique excluante."

## **7 La rétention : l'illusion du moindre mal**

*(Laurent Giovannoni, secrétaire national de la CIMADE)*

### **Des entorses pour un moindre mal**

**p66 1984** : " Afin de permettre que els étrangers soient "retenus" quelques jours dans des conditions plus dignes, le gouvernement décide de créer des "centres de rétention administrative", c.a.d. des lieux spécifiquement consacrés à la privation de liberté temporaire des étrangers devant être reconduits à la frontière.

Le gouvernement socialiste, bien que mal à l'aise, accepte ainsi de donner corps à deux anomalies :

- une anomalie juridique : contrairement au principe constitutionnel qui confère au juge judiciaire le rôle de garant de la liberté individuelle, la privation de liberté d'un étranger peut être décidée par l'administration - c'est le principe de la "rétention administrative"
- une anomalie matérielle : ni prison, ni locaux de garde à vue, les centres de rétention se créent, spécifiquement réservés à l'enfermement des personnes étrangères.

### **Evolution et développement de ces "prisons pour étrangers"**

**p67** "La durée de privation de liberté a été allongée en plusieurs étapes, toutes justifiées par le souhait de rendre "efficaces" les décisions de renvoi. De 7 jours en 1981, elle est passée à 10 jours en 1993, 12 jours en 1998, puis 32 jours en 2003. Une fois entrée dans les mœurs, la rétention se banalise... même pour le Conseil Constitutionnel. Alors qu'il estimait dans els années 1980 qu'une rétention d'une dizaine de jours était excessive, il ne trouva rien à redire à une rétention de plus d'un mois en 2003."

**p68** "Le premier tour de l'élection présidentielle de 2002 crée un choc considérable. Dès sa nomination au ministère de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy met en œuvre une politique de grande dermeté sur l'immigration et l'insécurité, destinée à récupérer l'électorat populaire qui a voté massivement pour Le Pen. L'expulsion des sans-papiers devient une priorité. La base législative et réglementaire étant en place, il lui suffit de donner une autre ampleur au dispositif : la durée de rétention passe à 32 jours, des quotas d'expulsion sont assignés à chaque préfet dès 2004. Alros que le nombre de renvois oscillait entre 6000 et 10000 par an, le ministre de l'Intérieur, comme son successeur en 2007, fixe des objectifs à hauteur de 20000, puis 25000, puis 27000 reconduites par an.

La machine à expulser se met en marche et il faut des places de rétention. Un programme de rénovation et de construction de centres est initié : moins de 700 places en 2002, près de 2000 en 2008."

### **Une machine à expulser qui désagrège lentement les libertés fondamentales**

#### **L'illusion d'un système d'expulsion démocratique**

**p71** "Le leitmotiv des gouvernements selon lequel les étrangers qui "n'ont pas vocation à rester en France seront reconduits" est donc mensonger, ou plus exactement il correspond à un discours de communication politique qui se durcit à chaque nécessité électorale. Il n'est pas anodin que les deux phases principales de construction du dispositif de la rétention aient succédé à deux poussées majeures du Front National."

**p71** "L'expulsion des sans-papiers, en tant que composante d'une politique d'immigration, n'est pas compatible avec un Etat démocratique."

## **8 L'Asile à la courte-paille occidentale**

*(Jean-Pierre Alaux, chargé d'études au Gisti)*

### **Le miroir aux alouettes des promesses de la communauté internationale**

#### **Quand le persécuté doit coller à l'imaginaire occidental**

**p75** "Sur le papier, la réglementation internatioale ne campe pas à ce point sur l'"idéologie du héros". Dans les faits, il est incontestable que l'examen des demandes individuelles d'asile obéit plus ou moins consciemment à une logique de ce type. En principe, aucune chance de devenir réfugié sans une histoire qui prouve (c'est beaucoup mieux) ou convainc que l'on a été personnellement visé par le persécuté ou qu'on va l'être.

Or, dans la quasi-totalité des cas, les demandeurs d'asile fuient une souffrance collective ou l'imminence de cette souffrance globale."

## La grande loterie du droit d'asile

**p76** "C'est ainsi qu'aux États-Unis l'enquête de chercheurs de l'université de Syracuse sur près de 300 000 dossiers individuels a révélé que "10% des magistrats spécialisés refusaient l'asile dans 86% ou plus des cas, tandis que 10% de leurs collègues ne rejetaient, au cours de la même période [1994-2005], que 34% des requêtes". Toujours aux États-Unis, une autre étude, intitulée "Refugee roulette : Disparities in asylum adjudication", publiée dans la *Stanford law review* en 2007, sur des décisions rendues entre 1999 et 2004, montre que la nature des décisions repose largement sur les convictions politiques ou philosophiques des juges."

## 9 Ver une assignation à résidence des populations pauvres ?

*(Alain Morice, anthropologue, CR au CNRS, URMIS - Unité de recherche migrations société)*

### Du côté intérieur de l'Europe : détestables performances des verrous

**p80** "Aussi la fermeture des frontières se révèle-t-elle ruineuse pour l'autorité (et la finance) des États autant que pour les personnes qui en subissent les effets. Elle affaiblit l'esprit du bien public qu'elle prétend défendre."

### Enfermer les gens chez eux ou les immobiliser en chemin

**p84** "Mal légitimée par la farce d'un hypothétique "codéveloppement", l'aide est ainsi neutralisée dans des dépenses sécuritaires ou concussionnaires. Certains dirigeants des deux côtés n'hésitent pas non plus à argumenter, non sans cynisme, sur un nouveau thème : la guerre à l'émigration serait menée pour le bien des personnes elles-mêmes. Très en vogue à l'Organisation internationale des migrations, une rhétorique se développe pour condamner les "trafics de personnes" dont la réalité est généralement incertaine quand il s'agit de projets migratoires individuels (...). Or ces dangers sont aggravés par la surveillance accrue des frontières à la sortie car les routes sont plus longues et plus malaisées, donc plus périlleuses."

**p85** "Comment, dans ces conditions, peut-on défendre la fermeture des frontières comme un principe "réaliste" ?"

## Partie III : Écarter les fausses bonnes solutions

### 10 Le co-développement, otage de la "maîtrise des flux"

*(Gustave Massiah, économiste, président du CRID - Centre de recherche et d'information pour le développement)*

#### Les mésaventures d'une idée prometteuse

**p90** "Le concept retrouve crédit en 1997 avec le rapport de Sami Naïr sur "la politique de co-développement liée aux flux migratoires", rédigé à la demande de J-P Chevènement. L'objectif devient alors de valoriser les capacités intellectuelles et financières des migrants au service de leur pays d'origine. (...) Le codéveloppement, affirmé comme application des politiques d'immigration et de coopération, sert de discours d'appui à une action de retour forcé.

L'adjonction initiale du terme "codéveloppement" au nom du ministère de l'Immigration et de l'Identité Nationale, lorsque celui-ci est créé en 2007, a constitué, de ce point de vue, un saut qualitatif."

#### Migrations et développement

**p91** "D'une manière générale, les migrations favorisent de manière déterminante le développement. Toute l'histoire de la France et de l'Europe le confirme. L'allègement de la pression démographique, l'élévation de la productivité agricole, la libération de main-d'œuvre pour l'industrie constituent les préalables de l'industrialisation capitaliste. Les transferts monétaires, l'ouverture culturelle en retour, les investissements, dans la construction d'abord, dans les secteurs productifs ensuite, accompagnent les migrations. Dans l'autre sens, l'immigration a contribué massivement au développement des pays d'accueil, et ce à tous les niveaux : de la concentration des cerveaux dans les laboratoires scientifiques aux travailleurs qualifiés et déqualifiés de l'industrie, de l'agriculture et des services, sans oublier l'apport essentiel des artistes et des créateurs."

## **Migrations et politiques de développement**

**p93** "Le codéveloppement est devenu aujourd'hui, en France, un instrument de gestion des migrations. Les propositions de partenariat portées par les associations de solidarité internationale et les collectivités locales sont riches d'alternatives dans la coopération de société à société et dans la construction d'un système mondial plus équilibré et plus juste. Elles ont tout à perdre à être confondues avec ce que l'on dénomme aujourd'hui, en faussant le sens, le codéveloppement, et avec la manière dont le gouvernement s'apprête à galvauder d'autres bonnes idées comme celle du développement solidaire."

## **Codéveloppement, politiques de coopération et politiques migratoires**

### **11 Européaniser pour mieux contrôler**

*(Claire Rodier, juriste au Gisti, présidente du Réseau Migreurop)*

#### **Une communauté inaboutie**

**p98** "La communautarisation est le produit de pressions contradictoires : d'une part, comme on l'a vu, les États européens ont le souci d'avoir des règles communes pour éviter les phénomènes d'attraction massive des migrants vers ceux d'entre eux supposés les plus accueillants, ce qui suppose de renoncer à une partie de leur souveraineté. Mais, dans le même temps, ils entendent conserver leurs prérogatives sur certaines questions sensibles : l'accès à la nationalité, par exemple, ou le contrôle de leur marché du travail.

À ce jour, l'Europe n'a pas su créer une forme de citoyenneté indépendante de la nationalité, qui validerait l'ancrage des résidents étrangers de longue date dans la société qu'ils ont contribué à construire."

#### **Un alignement par le bas : l'exemple du regroupement familial**

**p99** "Le premier projet de directive présentée par la Commission européenne en 2000 reconnaissait le DROIT au regroupement familial pour les étrangers résidant légalement dans un Etat membre, sur la base d'une acception libérale de la notion de famille, intégrant notamment les partenaires non mariés (y compris de même sexe), et n'excluant ni les ascendants ni les enfants majeurs. (...) Adoptée en 2003, malgré les critiques du Parlement Européen, la directive ne prévoit plus d'"instaurer un droit" mais de "fixer les conditions dans lesquelles est exercé le droit" au regroupement familial; elle limite l'admission aux conjoints et enfants mineurs, autorisant même l'exclusion des mineurs d'plus de douze ans insuffisamment "intégrés"; et elle permet de différer jusqu'à trois ans la réunification d'une famille si la "capacité d'accueil" du pays d'arrivée l'exige."

#### **Un déséquilibre au profit du contrôle accru des frontières**

#### **Un régime de circulation source de discrimination**

#### **Plus d'"Europe", moins de droit**

### **12 Coopération ou sous-traitance ? Le contrôle migratoire dans les relations UE-Libye**

*(Fulvio Vassallo Paleologo, Pr de droit privé à l'Université de Palerme; traduit de l'italien par Isabelle Saint-Sans)*

#### **L'Italie aux avant-postes**

#### **Le rôle ambigu des organisations internationales et des ONG**

#### **Quelques conditions préalables à toute coopération**

**p108-9** "L'exemple des relations entre l'UE et la Libye, dont le partenariat italo-libyen est la caricature, fournit *a contrario* des enseignements sur ce que devrait être une politique européenne soucieuse du respect des droits fondamentaux.

Tout d'abord, l'Europe devrait exclure de ses patrouilles les navires d'États qui ne respectent pas le droit d'asile, comme Malte, bien que ce pays ait signé la Convention de Genève, et la Libye, et s'interdire toute expulsion vers des pays qui violent les droits fondamentaux : c'est notamment le cas de la Libye. Par ailleurs, les opérations navales devraient se donner pour but la sauvegarde des vies humaines, la mise en œuvre du droit d'asile et la protection des plus faibles. Enfin, les sauvetages opérés par des embarcations civiles devraient être encouragés et non faire l'objet de poursuites pénales comme c'est souvent le cas.

Bien entendu, si ces conditions étaient effectivement satisfaites, il ne resterait pas grand-chose de la politique actuelle des contrôles aux frontières."

## 13 Une lutte contre les "passeurs" qui se retourne contre les victimes

*(Virginie Guiraudon, politiste, CR CNRS au CERAPS - Centre d'études et de recherches administratives, Université de Lille)*

**p111-2** "Pour prendre la mesure du phénomène, deux précisions s'imposent. D'une part, les données chiffrées sur le recours aux "passeurs" sont peu fiables, avec de grandes variations d'une estimation à une autre. Rares sont les publications d'experts indépendants ou non financés par des organismes eux-mêmes impliqués dans les politiques d'immigration (...). On se trouve ainsi dans la situation paradoxale d'un appareil juridique poussé, qui va d'une convention onusienne aux directives européennes en passant par les réglementations nationales, pour un phénomène social dont on connaît finalement peu de choses.

### Contrôle aux frontières et trafic de migrants : quelle dynamique ?

#### La lutte contre l'immigration avant la lutte contre les trafiquants

**p114** "Après les élections de 2002, Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, présentant sa loi sur la sécurité intérieure (LSI) devant le Sénat, explique qu'il remplit un "devoir humanitaire" et rend service aux prostituées étrangères en les renvoyant chez elles. Sécurité et immigration dominent désormais le débat sur la prostitution. La LSI sanctionne le racolage passif et marque le début des expulsions des prostituées étrangères qui seront jugées en comparution immédiate et à qui on retirera leur titre de séjour. Une étude de juillet 2004 révèle que 84% des 5600 prostituées arrêtées depuis mars 2003 sont étrangères (alors qu'elles ne représentent qu'une prostituée dans la rue sur deux). Et les trafiquants dans tout cela ? Sans même évoquer le manque de coopération des différents acteurs entre eux, on constate que les moyens alloués pour découvrir les trafiquants sont dérisoires."

#### Délit de solidarité

**p116** "En août 2004, deux militants du collectif C'SUr, qui aidaient les étrangers dans la région de Calais, sont jugés à Boulogne-sur-mer pour "aide directe et indirecte à l'entrée et au séjour irréguliers", en même temps que sept irakiens mis en examen pour trafic illicite de migrants. D'abord accusés d'avoir été complices des trafiquants, ils restent, une fois ce chef d'inculpation retiré, accusés d'avoir hébergé des Afghans en situation irrégulière et de les avoir aidés à recevoir de l'argent de leur famille. Ils seront condamnés, quoique sans amende ni peine de prison. Cet exemple, qui a mobilisé les associations d'aide aux migrants sur le thème "la solidarité n'est pas un crime", montre que l'amalgame est fait entre trafic de migrants et aide au séjour irrégulier, que le but en soit ou non lucratif. Le procès a bien mis les deux sur le même plan, en regroupant militants et trafiquants."

#### Epouvantails

## Conclusion : Il faut en finir avec la fermeture des frontières

*(Claire Rodier et Emmanuel Terray)*

### Rompre avec une vision unilatérale de l'immigration

**p122** "Ce passage en revue des différents modèles de politiques d'immigration "concertée" avec les pays de départ montre qu'elles restent inscrites dans un rapport trop inéquitable pour respecter les besoins des deux parties. Ce déséquilibre ne s'explique pas seulement par la mauvaise volonté ou l'hypocrisie de ceux qui les conçoivent. Il n'est tout simplement pas possible de corriger, par des mesures autoritaires visant à organiser les déplacements de personnes, le décalage croissant entre le niveau de vie d'une composante privilégiée de la population mondiale et le niveau de (sur)vie réservé à l'autre. En d'autres mots, ce n'est pas avec des politiques d'immigration qu'on règlera la question des migrations. Non plus qu'avec un co-développement qui n'est "co" que dans les discours."

### Derrière la migration : menaces environnementales...

**p123** "Dans un rapport de 2007, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) estime que la diminution des précipitations et l'expansion du désert vers le sud, d'une ampleur sans précédent dans plusieurs zones clés du Soudan, y compris la région du Darfour, comptent parmi les causes principales des troubles sociaux et des conflits qui agitent ce pays depuis des décennies, car elles ont considérablement aggravé les pressions sur les moyens de subsistance traditionnels qui reposent sur l'agriculture et l'élevage. Ces dérèglements sont pour une bonne part responsables de déplacements massifs de population (5 millions de déplacés internes et de réfugiés au Soudan), qui à leur tour contribuent à la dégradation de certains sites fragilisés par la suroccupation (...). Dès le début des années 2000, Kofi Annan, alors secrétaire général des Nations Unies, avait déjà



lancé cet avertissement : "En Afrique, quelque 60 millions de personnes quitteront la région sahélienne pour des lieux moins hostiles au cours des vingt prochaines années si la désertification de leurs terres n'est pas enrayée." Une façon de rappeler que les réponses de type policier aux "problèmes de l'immigration" sont d'avance vouées à l'échec si des mesures ne sont pas prises au niveau mondial pour prévenir les causes de départ."

### ... et déséquilibre du commerce international

**p126** "Ce déséquilibre soigneusement entretenu est tout entier résumé dans le différentiel de PIB entre l'Espagne et le Maroc (15 contre 1), qui fait du détroit de Gibraltar "la frontière la plus inégalitaire" de toute l'Union Européenne et même de tous les pays de l'OCDE. Dans ce contexte, au nom de quelle morale les affameurs ferment-ils leurs portes aux affamés ?

### Vers la liberté d'aller et venir

**p127** "Le principal argument des gouvernants est, ici comme ailleurs, qu'"il n'y a pas d'alternative". Nous affirmons au contraire qu'une politique est possible et nécessaire, qui, dans le cadre repensé de l'équilibre entre le Nord et le Sud, prenne en compte à la fois les réalités de la migration et le respect des droits et de la dignité des personnes. Réalités de la migration : elle est un fait incontournable inscrit au cœur même de notre système économique et social, et il est parfaitement vain de prétendre l'empêcher à coups de mesures administratives et policières. Et en même temps, le "raz de marée" est un fantasme qui n'a aucun fondement dans les faits."

### Et en attendant ?

**p130** "Pour tous, au Sud comme au Nord, l'enjeu est considérable : contre un monde où les pauvres sont chaque jour davantage frappés d'apartheid, contre la menace persistante d'un "choc des civilisations", il s'agit d'inventer un nouveau mode de relations entre les habitants de la planète, favorisant la rencontre, l'échange et le partage, et dont la fluidité des frontières serait l'un des fondements. Utopie ? Réalisme au contraire, puisque seule alternative possible à la logique suicidaire dans laquelle nous sommes aujourd'hui enfermés."

## Épilogue : Souvenirs d'un citoyen du monde

*(Stefan Zweig ; dans "Le Monde d'hier. Souvenirs d'un Européen. Achevé en 1939, publié à titre posthume. - Belfond, 1982, 1993 pour la nouvelle traduction française de Serge NIEMETZ.")*

**p131** "Rien peut-être ne rend plus sensible le formidable recul qu'a subi le monde depuis la Première Guerre mondiale que les restrictions apportées à la liberté de mouvement des hommes et, de façon générale, à leurs droits."

**p133** "Quand on n'a pas sa propre terre sous ses pieds - cela aussi, il faut l'avoir éprouvé pour le comprendre -, on perd quelque chose de sa verticalité, on perd de sa sûreté, on devient plus méfiant à l'égard de soi-même. Et je n'hésite pas à avouer que, depuis le jour où j'ai dû vivre avec des papiers ou des passeports véritablement étrangers, il m'a toujours semblé que je ne m'appartenais plus tout à fait. Quelque chose de l'identité naturelle entre ce que j'étais et mon moi primitif et essentiel demeura à jamais détruit."